



# Projet CEREL Territoire pilote Deux Sèvres

Août 2015



Les partenaires des deux Sèvres ont centré leur action CEREL sur deux territoires du nord du département, le Thouarsais, zone de plaine en marge du bassin Parisien et le Bocage, vallonné, avec un réseau hydrographique dense, situé aux contreforts du Massif Armoricain.

Ces deux zones présentent des dynamiques agricoles très différentes, entre agriculture diversifiée et sectorisée dans le Thouarsais et une prédominance de l'élevage dans le Bocage.



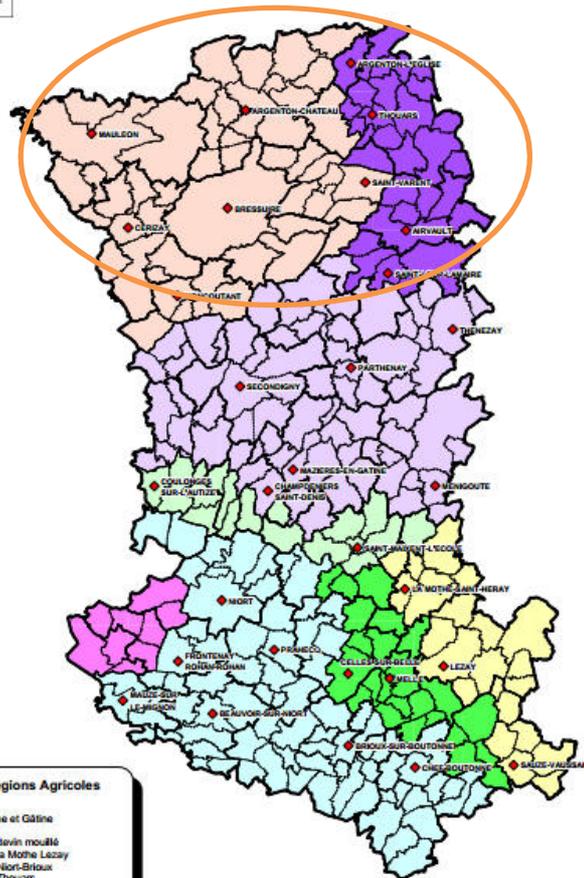
## LE TERRITOIRE :

Le Thouarsais se caractérise par une agriculture très contrastée entre zones d'élevage de l'ouest, zone viticole du nord et la plaine céréalière (et melons) de l'est. L'élevage continue de régresser, essentiellement au profit des grandes cultures, un mouvement qui accompagne la baisse de la main d'œuvre agricole. Les grandes cultures représentent près de la moitié de la surface agricole, l'autre moitié étant composé essentiellement de surfaces fourragères (respectivement 30 000 et 27 000 ha sur une SAU totale de 61 000 ha).

Le Bocage se caractérise par une activité d'élevage, de tradition et dynamique. Il a cependant perdu le quart de ses actifs familiaux en dix ans. L'élevage allaitant est en régression pour la première fois sur les dix dernières années en lien avec une extensification des surfaces fourragères. Il demeure cependant largement prédominant. Les grandes cultures représentent moins du quart de la SAU (16 000 ha sur 64 000 ha). L'é

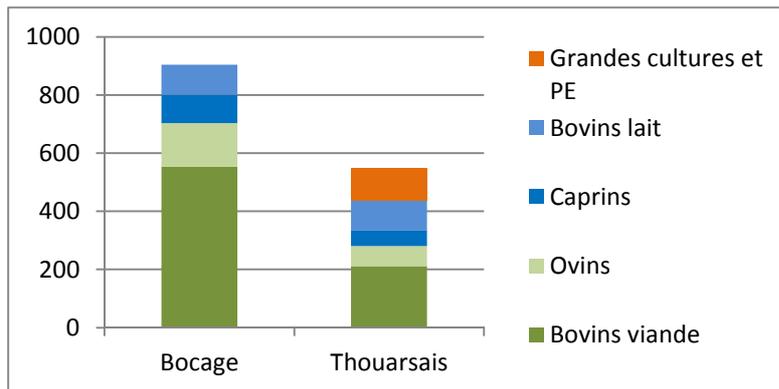


Petites régions agricoles, cantons et communes en Deux-Sèvres



Sources : IGN BD Cartho, SCEES

## LES SYSTEMES d'EXPLOITATIONS



Dans le Bocage, les exploitations à orientation bovin viande sont largement dominantes, les exploitations laitières restent stables entre 2000 et 2010.

Les petites exploitations (< 75 ha) détiennent 81 % des surfaces agricoles, les exploitants sont de plus nettement plus jeunes que dans la région.

Dans le Thouarsais, l'élevage bovin reste important, le cheptel de vaches laitières était stable

entre 2000 et 2010. La taille des exploitations est supérieure à la moyenne régionale (110 ha contre 95 ha en moyenne) ; les petites exploitations (< 75 ha) détiennent cependant encore 41% de la SAU.

## PREMIERS RESULTATS

Problématiques soulevées :

- Les éleveurs qui souhaitent atteindre l'autonomie alimentaire sont souvent limités par l'apport de protéines. La luzerne fournit un fourrage intéressant mais sa culture pose souvent problème aux éleveurs : problème de terrains souvent peu favorables, problème de surfaces parfois insuffisante, problème de connaissance en technique culturale.
- Les éleveurs sont soumis à une réglementation stricte sur leurs effluents d'élevage : s'ils sont en excédents par rapport à leurs propres surfaces, ils ont obligation d'exporter, et donc de trouver preneur soit chez un éleveur « extensif » soit chez un céréalier. Le problème du transport est alors le facteur déterminant, surtout pour les lisiers et les fumiers de bovin, moins riches que les fumiers de volaille.
- La pression foncière est forte sur l'ensemble des territoires
- La dynamique collective est plus forte entre éleveurs qu'entre céréaliers qui disent ne pas se connaître entre eux (excepté ceux qui participent à des groupes autour de l'agronomie)
- Les céréaliers constatent la baisse de MO de leurs sols, ou l'impasse de plus en plus flagrante sur le colza comme tête de rotation.
- Les distances entre agriculteurs coopérateurs est un facteur très limitant (coût, temps).
- La disponibilité en matériel (pressage, épandage, transport ...) est un facteur organisationnel qui détermine le mode de coopération
- La recherche d'autonomie, tant pour les éleveurs que pour les céréaliers, pourrait devenir un frein à la coopération inter-territoires
- L'aspect contractuel ou juridique des échanges peut être assez contraignant pour les empêcher

Les points forts, favorables à la coopération :

- Le « savoir-faire » est un argument de poids
- La confiance mutuelle, qui explique que la majorité des coopérations a lieu entre connaissances (familiales ou amicales)
- La réciprocité du bénéfice : même si chacun ne retire pas le meilleur profit « monétaire » de l'échange, le fait même qu'il ait lieu régulièrement et dans de bonnes conditions générales le rend intéressant (parfois indispensable).
- Une distance acceptable

